

Image not found or type unknown



Conduit de fumée pour les maisons neuves pc depuis 01/09/2006

Par **Parizot**, le **15/10/2008** à **11:34**

Bonjour, nous avons fait construire une maison par un constructeur qui a déposé notre permis de construire le 4 octobre 2006 et nous sommes chauffés à l'électrique. J'ai trouvé un article comme quoi les maisons individuelles qui ont un PC depuis le 01/09/06 doivent avoir un conduit de chemine et une sortie de toit de faite. Nous avons montré le décret et la circulaire à notre constructeur et il ne veut rien entendre pour faire à ses frais le conduit de fumée. Avez vous déjà rencontré ce problème et que faire ?

Merci